



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°23-053

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 30 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois et le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers :	Date de convocation :	27/06/2023
En exercice : 23	Date d'affichage :	27/06/2023
Présents : 22		
Votants : 22		

Présents : MM. RICO-PEREZ José - GENON Hervé - DELWAL Jean-Luc - GACHET Roger -
MANENTI Rémi - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel -
MICHELLAND Bruno - RICHARD Denis - RIZZON Bruno

Mmes BAZIN Josyane - BOIVINEAU Myriam - COMBET Claire - GAZET Véronique
- GENON Marie - JABOUILLE Martine - JALLIFFIER-VERNE Christelle -
LEGRAND Alexandra - MASSUTTI Carole - PAVIET Laura - PEREZ Stéphanie

Excusé : M. BIBOLLET Nicolas

A été nommé secrétaire de séance : Lionel MELLAN



Objet : Travaux sylvicoles 2023 à réaliser en forêt communale, demande d'aide auprès de SYLV'ACCTES Rhône Alpes

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer des travaux en forêt communale parcelles 13, proposés par les services de l'ONF pour l'année 2023.

La nature des travaux est la suivante : dégagement de semis naturels en futaie irrégulière résineuse et dépressage dans des jeunes peuplements résineux.

Le montant estimatif des travaux est de 9 540 euros HT.

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale



Dépenses subventionnables :

- dégageement de semis naturels 7 950 € HT
- dépressage de jeunes peuplements résineux 1 590,00 € HT

Montant de l'aide sollicitée auprès de Sylv'ACCTES : 4 770,00 euros

Montant total des aides : 4 770,00 euros

Montant total de l'autofinancement communal des travaux aidés : 4 770,00 € H.T

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le programme de travaux 2023 présenté,
- Dit que le montant de ces travaux s'élève à :
 - dégageement de semis naturels 7 950 € HT
 - dépressage de jeunes peuplements résineux 1 590,00 € HT
- Sollicite l'aide la plus élevée possible du Conseil Régional pour la réalisation des travaux
- Demande au Conseil Régional l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention.
- Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Le secrétaire de séance
Lionel MELLAN



Le Maire,

Henri GENON